

L'antifiscalisme comme base du programme fiscal de Jean-Marie Le Pen

Un rapide retour historique s'impose pour parler de Jean-Marie Le Pen. En effet, dans un communiqué du 26 Avril 2002, le SNUI plaidait pour « *Un sursaut républicain et un impôt républicain !* » en réaction aux propositions du candidat du Front National (FN) qui venait d'accéder au second tour de l'élection présidentielle.

Le SNUI dénonçait alors les mesures qu'il envisageait : suppression de l'impôt sur le revenu, des droits de succession et de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), réduction de l'impôt sur les sociétés et baisse massive des dépenses publiques, c'est-à-dire de la présence des politiques publiques et sociales. Le SNUI condamnait alors la violence des projets non seulement fiscaux mais aussi budgétaires du candidat du FN. Car non content de baisser drastiquement les recettes et les dépenses publiques, ces dernières étaient prévues pour être redistribuées au profit de mesures sécuritaires. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Un antifiscalisme antisocial

Ce constat demeure valable actuellement. Le programme fiscal du candidat du FN est globalement inchangé. Sur la fiscalité d'Etat, la suppression de l'impôt sur le revenu est toujours d'actualité (celle-ci se ferait en deux temps ; diminution par deux, puis suppression ultérieure, un élargissement de l'assiette étant évoqué, sans précision) de même que celle de l'impôt de solidarité sur la fortune et des droits de succession (au sein de la famille). La baisse de l'imposition des petites et moyennes entreprises est doublée d'une baisse générale de l'impôt sur les sociétés puisque le taux de l'impôt avancé plafonnerait à 20 %. La contribution sociale généralisée et la contribution de remboursement de la dette sociale seraient supprimées. Enfin, il est proposé que le taux de prélèvements obligatoires soit au maximum de 35 % du Produit intérieur brut (PIB)...

Sur les autres fronts fiscaux, rien n'est prévu, si ce n'est une spécialisation des impôts locaux par niveau de collectivités locales. La révision (à la baisse) de l'aide au tiers monde et la sortie de l'Union européenne parachève une réelle charge anti-fiscale et anti-sociale.

Un « coup » fatal aux politiques publiques et sociales

Si les propositions fiscales des autres candidats font, légitimement, plus ou moins débat, celles du candidat du FN suscitent une opposition franche et ferme de la part du SNUI.

En effet, on peut déjà arguer qu'il est impensable de sortir de l'Union européenne, car les effets négatifs de l'actuel concurrence fiscale et sociale seraient démultipliés du fait de l'isolement de la France. Un bref regard sur le rendement budgétaire des prélèvements concernés permet également de voir en quoi le coût budgétaire des mesures proposées est proprement effarant :

<i>Impôts</i>	<i>Rendement budgétaire*</i>	<i>Coût des mesures*</i>
Impôt sur le revenu	57	- 20 puis – 50 à 57**
ISF	3,6	- 3,6
Impôt sur les sociétés	40	8/10
Droits de succession	7,2	6/7
CSG	78	78

* en milliard d'euros

** il est tenu compte ici, dans une première phase, de la division des taux par deux et d'un élargissement de l'assiette. Dans un second temps, non daté, l'IR est supprimé.

(Source : PLF 2007)

Avec de telles propositions, il est tout simplement impossible de prétendre avoir une politique sociale. D'autant plus que les recettes publiques subsistantes seraient redirigées vers la défense nationale et la sécurité, ce qui laisse très peu de marges de manœuvre pour financer l'éducation, la recherche, la justice, la formation, bref, les services publics mais également, plus largement, la redistribution sociale, cantonnée de fait ici à la seule politique familiale.

Que dire ?

La fiscalité détermine l'importance et la structure des ressources publiques. Un haut niveau de ressources publiques autorise une action publique efficace et solidaire. Une diversité d'impôt (d'assiettes et de type d'impôt, progressifs et proportionnels) permet un financement plus juste de l'action publique, en faisant appel à toutes les catégories de contributeurs, et en tenant compte de la diversité des situations. Enfin, la fiscalité répond à trois objectifs : l'efficacité financière (le rendement budgétaire), la correction des inégalités et l'incitation. Le programme du FN nie cette réalité et assoie sa politique économique sur quelques impôts proportionnels, sans tenir compte des diverses assiettes possibles (puisque l'imposition du patrimoine serait supprimée) ni de certaines sources de richesse (le patrimoine) ni, encore, des enjeux européens.

Le programme fiscal du candidat du FN se distingue nettement des autres par son antifiscalisme. Alors que les choix fiscaux sont déterminants dans la répartition des richesses et les inégalités, les mesures proposées rendent impossible la réduction des inégalités, fiscalement réalisables par la progressivité de l'impôt et la diversité des assiettes, puisqu'il est proposé ici tout bonnement de supprimer les impôts progressifs et les impôts sur le patrimoine. En l'état actuel du système fiscal (qui, bien que déséquilibré, comporte un impôt sur le revenu progressif et une imposition du patrimoine substantielle, dont un ISF progressif), les inégalités parviennent tout de même à s'accroître. On imagine sans peine quelle serait l'accélération des inégalités si le présent programme était appliqué. Quant aux ressources fiscales, elles seraient asséchées, faisant ainsi le lit des privatisations, rendues « nécessaires » par le plafonnement à 35 % notamment. Le chacun pour soi hors du monde en quelque sorte...

Décidément, les raisons de combattre ce projet antifiscal et antisocial demeurent bien les mêmes qu'en 2002...